

Prologue.

Les Ulis, le 17 juin 2014

MISE EN ŒUVRE EFFECTIVE DE LA FACULTE SUPPLEMENTAIRE DE SOUSCRIPTION DES BSAAR 2020 POUR OBTENIR LES BSAA 2021

Mise en œuvre effective de la faculté à partir du 18 juin

Le groupe Prologue informe les porteurs de BSAAR 2020 (FR0011627900 - PRBS1) que la faculté d'exercice supplémentaire votée lors des AG du 7 juin dernier est effective à compter du 18 juin et jusqu'au 30 octobre prochain.

Par l'exercice de cette faculté, les détenteurs de BSAAR 2020 peuvent désormais :

- acquérir immédiatement une action Prologue supplémentaire au prix de 2 euros et,
- transformer du même coup leurs BSAAR 2020 en BSAA 2021 (cotés sous le code ISIN FR0011994326) sans clause de remboursement et avec une date d'échéance prolongée au 31 mars 2021.

Un formulaire type de demande d'exercice de la faculté supplémentaire a été mis en ligne sur www.prologue.fr/BSAA2021

Cas des BSAAR 2020 inscrits dans un PEA

Dans le cas d'exercice de BSAAR 2020 inscrits dans un PEA, les BSAA 2021 resteront inscrits dans ce PEA.

